



# MAIRIE DE DIJON

## PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le mardi 19 novembre 2019 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN, Maire, le lundi 25 novembre 2019 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle de Flore.

Président : M. REBSAMEN  
Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLESEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICH - M. FAVERJON - M. BARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. BERTHIER (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir Mme AVENA) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. HOUPERT (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : Mme DURNERIN - M. HELIE - Mme VANDRIESSE - M. CAVIN

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

#### **PREAMBULE**

#### **1 – Installation d'un nouveau conseiller municipal**

- déclaré Monsieur Massar N'DIAYE installé dans ses fonctions.

#### **2 - Aide exceptionnelle en faveur des sinistrés de la commune du Teil en Ardèche – Attribution d'une subvention**

- décidé d'attribuer une aide exceptionnelle de 5 000 € à la commune du Teil en Ardèche suite au tremblement de terre survenu le 11 novembre 2019 ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

#### **3 - Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable - Année 2019**

- pris acte de la présentation du rapport sur le développement durable.

#### **4 - Personnel municipal - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**

- pris acte du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes présenté préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2020 et joint en annexe.

## **5 - Débat sur les orientations générales du projet de budget primitif pour 2020**

- pris acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2020, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, et sur la base de la note de synthèse annexée à la délibération ;
- autorisé M. le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

## **I-ESPACE PUBLIC - VIE URBAINE - TRANQUILLITE PUBLIQUE ET ECOLOGIE URBAINE**

### **A - URBANISME**

#### **6 - Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains de Dijon métropole - Avis sur le dossier de PLUi-HD avant son approbation**

- pris acte des modifications apportées au dossier de PLUi-HD en vue de son approbation, soumises à l'avis du conseil municipal par Dijon métropole ;
- émis un avis favorable sur les modifications apportées au projet de PLUi-HD de Dijon métropole pour prendre en compte la période de consultation ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

#### **7 - Convention de renouvellement urbain – quartier de la Fontaine d'Ouche - Réaménagement de l'avenue du Lac – Fonds de concours de la Ville de Dijon – convention de fonds de concours**

- approuvé le compte rendu financier de la Convention Publique d'Etudes et d'Aménagement conclue entre la Ville et Dijon Habitat pour la seconde phase opérationnelle de l'Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles, au titre de l'année 2018 ;
- approuvé la participation de la Commune de Dijon à la requalification de l'avenue du Lac et du carrefour entre l'avenue du Lac et le boulevard Chanoine Kir dans le cadre de la convention de renouvellement urbain du quartier de la Fontaine d'Ouche pour un montant maximum de 735 875 € HT ;
- approuvé le projet de convention annexé à la délibération ;
- autorisé M. le Maire à apporter au-dit projet des modifications non substantielles ne remettant pas en cause son économie générale.

### **B – LOGEMENT – ACTION FONCIERE**

#### **8 - 20 à 34, rue du Tire-Pesseau - Acquisition d'un tènement foncier**

- décidé l'acquisition sur Grand Dijon Habitat – 2 bis, rue Maréchal Leclerc – BP 87027 – 21070 DIJON cedex, de la parcelle cadastrée section EM n°552 d'une superficie de 3 265 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de un euro (1 €) située 20 à 34, rue du Tire-Pesseau ;
- dit qu'il sera procédé à cette acquisition par acte administratif ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

## **C- PATRIMOINE**

### **9 - Boulevard Georges Clemenceau - Place Jean Bouhey - Approbation d'un protocole transactionnel avec Habellis et l'auteur de l'oeuvre « Le Copeau du trottoir » - Acquisition foncière**

- approuvé le projet de protocole transactionnel avec Habellis et Madame Christine O'LOUGHLIN, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter le cas échéant des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale, ainsi qu'à signer le protocole définitif ;
- dit qu'il sera procédé à l'acquisition sur Habellis, de la parcelle cadastrée section EM n°635 et 568p comprenant l'oeuvre « Le Copeau du trottoir » restaurée, moyennant le montant symbolique de un euro (1 €) ;
- dit que cette acquisition interviendra par acte notarié et que l'ensemble des frais seront pris en charge par Habellis ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

### **10 - 13-15 rue de Gray - Engagement de la procédure de cession de locaux**

- décidé d'engager la procédure de cession des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble 13-15 rue de Gray, cadastré section BL n°108, selon les modalités ci-dessus visées ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

## **II-EDUCATION, PETITE ENFANCE, SPORTS ET JEUNESSE**

### **A – EDUCATION**

#### **11 - Bourses municipales étudiantes - Année universitaire 2019- 2020 – Attribution**

- décidé d'attribuer, au titre de l'année universitaire 2019-2020 :
  - 10 bourses de 1 000 €,
  - 45 bourses de 750 €,
  - 45 bourses de 650 €,
  - 150 bourses de 500 €,aux étudiants figurant sur la liste qui vous sera remise le jour du Conseil Municipal.
- conditionné le versement effectif de la bourse à la production :
  - d'un certificat d'assiduité au titre du premier semestre signé par un représentant de l'établissement d'enseignement supérieur, sauf si une dispense exceptionnelle d'assister aux cours est signalée.
  - d'une attestation de réalisation de la contrepartie citoyenne de douze heures dans une ou plusieurs des associations conventionnées, au plus tard avant la fin de l'année universitaire ;
- décidé que cette double condition pourra conduire à ne pas respecter l'ordre initial, par élimination d'un candidat ne pouvant fournir lesdits justificatifs, et à réattribuer la bourse à un(e) autre étudiant(e) dans l'ordre de la liste en fonction du quotient familial, sur la base d'un certificat signé par le Maire ou son représentant.

## **B - PETITE ENFANCE**

### **12 - Convention pluripartenariale – Multi-accueil Voltaire – Accueil des enfants des mères incarcérées à la Maison d'arrêt de Dijon**

- approuvé l'organisation de l'accueil d'enfants de mères incarcérées à la maison d'arrêt de Dijon au multi-accueil Voltaire ;
- autorisé M. le Maire à signer la convention annexée au présent rapport et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

## **C – SPORTS**

### **13 - Stade des Bourroches - Travaux - Attribution d'une subvention d'investissement complémentaire - convention de financement tripartite Ville de Dijon, SNCF et Union Sportive des Cheminots Dijonnais – Avenant n°1**

- décidé l'octroi à la SNCF d'une subvention complémentaire d'investissement d'un montant maximum de 30 000 € TTC ;
- approuvé le projet d'avenant à la convention de financement n°18-314 du 11 mai 2018 annexé au présent rapport et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;
- autorisé M. le Maire à signer l'avenant à la convention ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

## **III-CULTURE, ANIMATION ET ATTRACTIVITE**

### **CULTURE**

#### **14 - Régies personnalisées de l'Opéra de Dijon et de la Vapeur- Conseil d'Administration – Fin de mandat – Modification des statuts**

- mis fin au mandat du délégué du Conseil Départemental au sein du Conseil d'Administration de l'Opéra de Dijon et de la Vapeur ;
- supprimé la représentation du Conseil Départemental ;
- autorisé en conséquence la modification des statuts de l'Opéra de Dijon et de la Vapeur conformément aux projets annexés au présent rapport ;
- autorisé M. le Maire à signer tous actes à intervenir pour l'application de ces décisions.

#### **15 - Acquisitions d'œuvres – Demande de subventions**

- décidé l'acquisition par la Ville de Dijon au bénéfice du musée des Beaux-arts d'un médaillon en marbre Portrait d'homme – signé Pierre-Philibert Larmier, d'un bronze de Jean Auguste Barre Marie de Bourgogne à la chasse au faucon, d'une peinture de Claude Domec intitulée Calliade ainsi qu'une photographie signée Gustave Le Gray – Le départ et autorisé leurs inscriptions à l'inventaire réglementaire de ce musée ;

- décidé l'acquisition par la Ville de Dijon au bénéfice du Musée de la Vie bourguignonne d'un tableau de Louis Galliac Infirmière soignant un blessé et autorisé son inscription à l'inventaire réglementaire de ce musée ;
- sollicité, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour l'acquisition et les restaurations de ces œuvres ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

## **IV-SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE LOCALE**

### **CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE LOCALE**

#### **16 - Avenants à conventions d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et divers organismes**

- approuvé les projets d'avenants à conventions d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et les organismes ci-dessus ;
- autorisé M. le Maire à signer les avenants à conventions, annexés au présent rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

## **V- FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE ET PERSONNEL**

### **A – FINANCES**

#### **17 - Produits irrécouvrables - Admission en non-valeur**

- prononcé l'admission en non-valeur de la somme de 46 456,12 €, au titre des produits irrécouvrables.

#### **18 - Décision modificative n°2 - exercice 2019 + Actualisation de diverses autorisations de programme**

- approuvé l'actualisation des crédits de paiement des autorisation de programme et autorisation d'engagement relatives à la gestion connectée de l'espace public – « On Dijon » ;
- décidé les ajustements de crédits proposés par la décision modificative n°2 ;
- autorisé M. le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

#### **19 - Maison de retraite « La Providence » - Remboursement de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en décembre 2017 et souscription d'un prêt auprès de la Banque Postale pour un montant total de 3 288 970,60 €- Demande de garantie**

- bien voulu :

Article 1 - accorder sa garantie à l'Emprunteur pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 50%, augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat à intervenir entre l'emprunteur et la Banque Postale. L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération

Article 2 - Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

- Montant : 3 288 970,60 € (trois millions deux cent quatre-vingt huit mille neuf cent soixante-dix euros et soixante centimes) ;
- Durée : 20 ans et 1 mois (soit 241 mois)
- Phase de mobilisation : aucune ;
- Taux d'intérêt : taux fixe de 0,85% ;
- Base de calcul des intérêts : base annuelle de 360 jours et mois normalisé de 30 jours;
- Périodicité des échéances : trimestrielle ;
- Type d'amortissement du capital : constant, soit 41 112,13 € en capital à chaque échéance ;
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du capital restant dû, moyennant le paiement d'un indemnité actuarielle et un préavis de 50 jours calendaires ;
- Frais divers : 0,10% du montant du prêt (commission d'engagement).

Article 3 – La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de tout ou partie des sommes devenues exigibles et des intérêts courus, la Ville de Dijon s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Banque Postale par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et de division, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 - Le Conseil Municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Article 5 - Monsieur le Maire, ou, par délégation, Monsieur l'Adjoint délégué aux finances et aux affaires juridiques, est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Dijon dans le cadre du prêt souscrit par l'Emprunteur auprès de la Banque Postale, et pour tout acte à prendre en vue de l'exécution de cette décision.

## **20 - Organismes divers – Attributions de subventions – Exercice 2019**

- décidé d'accorder les subventions et leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- autorisé M. le Maire à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- autorisé M. le Maire, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;
- décidé que la subvention d'un montant de 19 500 € en faveur de la Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail (SDAT) dans le cadre du projet d'unité d'intervention à domicile en santé mentale sera prélevée sur les crédits ouverts au budget 2019 ;
- autorisé M. le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

## **21 - Adhésion et représentation de la ville de Dijon à l'association syndicale libre créée pour la gestion du pôle culturel, commerces, formation et cinéma de la cité internationale de la gastronomie et du vin – Licence de marques CIGV**

- décidé l'adhésion de la Ville de Dijon à l'Association Syndicale Libre créée pour la gestion du pôle culturel, commerces, formation et cinéma de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin et approuver ses statuts ;
- désigné Monsieur Deseille pour représenter la Ville de Dijon au sein de cette ASL ;
- décidé d'accorder à l'ASL et donc à ses membres une licence de marques dans les conditions prévues en annexe des statuts de l'ASL, pour les marques :
  - « CITE INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE ET DU VIN »
  - « CITE INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE DE DIJON »
  - « DIJON CITE INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE »
- autorisé M. le Maire à prendre tout acte pour la bonne gestion de ces marques en vue notamment de procéder à de nouveaux dépôts de marques ou à modifier le libellé des classes visées dans les marques ;
- autorisé M. le Maire à signer le contrat de licence de marques ci-annexé avec l'ASL et y apporter, le cas échéant, des modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer tous actes et documents à intervenir pour l'application de cette décision.

## **B - PERSONNEL**

### **22 - Personnel municipal - Autorisations spéciales d'absence dans le cadre de l'assistance médicale à la procréation (PMA)**

- approuvé l'application aux agents de la Ville de Dijon des autorisations spéciales d'absence dans le cadre de l'assistance médicale à la procréation dans les conditions proposées dans le présent rapport à compter du 1er décembre 2019 ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

## **VI - DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

### **23 - Rapport des délégations du Maire**

- donné acte de la communication relative aux délégations du Maire.

## **VOEUX ET QUESTIONS ORALES**